

Conseil départemental du Finistère, Quimper.
32 bd Dupleix – 29 196 QUIMPER Cedex

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE
DES MONTS D'ARREE - 19 novembre 2015**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 14h30 en faisant l'appel et en rappelant les présents, excusés et pouvoirs. Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. Retour sur l'incident survenu sur l'installation nucléaire en démantèlement le 23 septembre.
2. Echange sur les résultats du suivi environnement de l'année 2014 présenté par l'ACRO au travers des fiches de synthèse lors de la dernière réunion (questions des membres).
3. Présentation de la mise à jour 2014 du tableau de bord de suivi de l'évolution du site par l'ACRO.
4. Présentation du rapport loi TSN de l'année 2014 par l'exploitant.
5. Actualité du site et avancement des travaux (STE et EC) par l'exploitant :
 - a. Point sur les travaux en cours.
 - b. Retour sur la réponse à la lettre de suite de l'ASN du 15 octobre.
 - c. Point sur le calendrier des étapes à venir.
6. Actualités de l'ASN.
7. Proposition de programme d'action et budget prévisionnel de l'année 2016.
8. Points divers :
 - a. Retour sur la conférence des CLI qui s'est tenu le 4 novembre à Paris.

Michel MARZIN demande que la CLI des monts d'Arrée soit publique. Il sollicite l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine CLI. La Présidente, Armelle HURUGUEN, indique que cela a déjà fait l'objet d'une discussion lors d'une précédente réunion. M. MARZIN souligne que cela s'est fait sous l'ancienne mandature. La Présidente conclut en indiquant que ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Armelle HURUGUEN rappelle l'objectif du travail de la CLI et observe qu'une réunion publique est organisée ce même jour et sera désormais annuelle.

Armelle HURUGUEN présente l'ACRO et ses membres présents aujourd'hui : Mylène JOSSET et Guillaume ROUGET.

1. Retour sur l'incident survenu sur l'installation nucléaire en démantèlement le 23 septembre :

1.1 - Présentation de l'exploitant sur le retour d'expérience de l'incendie du 23 septembre :

Vers 15h30, une opération de meulage d'une scie acier (derniers déchets du chantier des échangeurs de chaleur) a provoqué un incendie dans le sas 502, local de conditionnement de déchets. L'équipe locale d'intervention a été mobilisée de suite et les équipes extérieures ont été appelées. L'évacuation de l'enceinte réacteur a été ordonnée.

Le PUI a été déclenché, à 16h00, les équipes du SDIS29 interviennent. Le feu est confirmé éteint par les pompiers à 17h30.

Le PUI a permis de mobiliser les équipes internes et externes (ASN, Etat), d'organiser un PC permettant de suivre l'évènement, de rendre compte à l'organisation nationale et de déterminer le plan d'action. Vers 23h30, le PUI a pu être levé après plusieurs rondes de surveillance de la zone concernée.

Pendant le déroulement de l'évènement, l'ensemble des acteurs locaux ont été informés régulièrement : les maires de proximité, l'Etat, l'ASN, la CLI...

- Bilan de l'évènement :

L'évènement a été maîtrisé sans blessé, mais 4 personnes incommodées par les fumées et prises en charge par les services médicaux. Elles ont regagné leurs domiciles dans la soirée. Les mesures réalisées ont permis de montrer qu'il n'y avait eu aucune contamination. L'ensemble des équipes qui sont intervenues a été contrôlé et aucun résultat positif n'a été signalé. Aucun rejet radioactif dans l'environnement n'a été observé.

- Ce qui s'est passé :

La cause principale est la concomitance de deux activités dans le même atelier : la découpe de la scie à câble par point chaud et une activité de reconditionnement des déchets liquides qui consiste à faire s'évaporer sur des lingettes, des liquides servant à dégraisser et nettoyer des équipements. Après questionnement, la compatibilité de ces deux activités était possible. Le pictogramme inflammable n'étant pas signalé sur les produits, les intervenants ont fait le choix de mener les deux activités en même temps. Le produit était combustible en s'évaporant et une étincelle a déclenché l'incendie.

Ce sont les parois en polycarbonate de l'atelier qui ont brûlé. Etant sur la fin de l'intervention, c'étaient les seuls éléments qui pouvaient brûler. Pris très au sérieux par l'exploitant, il a décidé de déclarer l'évènement à un niveau 1 sur l'échelle INES.

Une enquête par l'inspection du travail est en cours et une inspection réactive de l'ASN a eu lieu dès le lendemain conduisant à la rédaction d'une lettre de suite datée du 15 octobre qui contient des demandes d'actions correctives formulées par l'ASN.

- Analyse des causes par l'exploitant sur les suites à donner :

Un plan d'actions est déjà engagé pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise.

1^{er} - Sur les opérations de découpe par point chaud :

- Délivrance d'une autorisation avec analyse de risque spécifique pour toute opération de découpe par point chaud et suppression des autorisations génériques qui étaient valables dans 3 locaux du chantier des échangeurs de chaleur.
- Intégration des parades dans la définition des postes de travail de découpe par point chaud.

2^{ème} - Sur la concomitance des deux activités. En période de replis de chantier, la configuration de l'installation, les opérations en cours et les risques associés varient beaucoup plus vite que durant les opérations "classiques" de découpe des échangeurs. L'enjeu est la compatibilité entre des petites opérations de fin de chantier qui, individuellement, présentent des risques maîtrisés. L'analyse de risque n'a pas permis d'évaluer ces enjeux là :

- Réévaluation des risques lors d'activités concomitantes en fin de chantier.
- Renforcement de l'analyse spécifique des situations de coactivité.
- Séparation des activités de traitement de déchets liquides de toute activité par point chaud.

3^{ème} - Sur l'utilisation des produits liquides : demande de l'ASN dans la lettre de suite concernant le positionnement de l'exploitant vis-à-vis du traitement des produits liquides. C'est une vraie difficulté car il n'y a pas d'expédition possible à l'ANDRA.

- Travail sur le reconditionnement des déchets liquides avec l'ensemble des acteurs de la filière.
- Renforcement des règles d'utilisation des liquides inflammables et combustibles.

4^{ème} - Sur les procédures : gestion du risque incendie et contrôle pour s'assurer que les dispositions sont prises (demande de l'ASN) :

- Reprise des procédures d'évacuation en intégrant les éléments « facteurs humains », issus du retour d'expérience.
- Renforcement des formations et entraînements pour les évacuations.
- Création d'un comité incendie, intégré au comité prévention des risques : travail spécifique engagé par l'exploitant avec un groupe de travail pour mieux gérer le risque incendie.
- Partage d'expérience avec les autres sites en déconstruction du parc EDF pour travailler à la gestion, les parades, les procédures...

- Suite des opérations : la reprise des activités

Au moment de l'incendie, la ventilation a été arrêtée. Elle a été relancée le 16 octobre après validation de la procédure de redémarrage par l'ASN.

L'évènement n'aurait pas dû se produire, il est pris très au sérieux mais pas d'impact sur le personnel et l'environnement. Bonne réactivité des équipes internes et externes, particulièrement le SDIS29. Les exercices PUI ont montré leur intérêt. L'évènement a pu être bien traité grâce à la préparation des différents intervenants.

Les prochaines étapes qui feront l'objet d'une information régulière de l'ASN sont les suivantes :

- Préparation des accès pour les expertises externes.
- Diagnostic sur les équipements.
- Actions de remise en conformité.
- Travaux de nettoyage.
- Gestion des déchets affectés et créés par l'incendie.

1.2. – Intervention de l'Autorité de sûreté nucléaire (Guillaume BOUYT) :

Guillaume BOUYT rappelle l'état du cadre réglementaire fixant le cadre des travaux en cours. Le décret n° 2011-886 du 27 juillet 2011 autorise le démantèlement des échangeurs de chaleur de la centrale de Brennilis. Les deux échangeurs de chaleur implantés dans l'enceinte du réacteur ont été démantelés entre octobre 2013 et mars 2015 ; le chantier est en phase de repli depuis avril 2015.

L'ASN a été informée rapidement de la survenue de l'incendie, dès 16h lorsque le PUI a été déclenché. Le centre de crise de Montrouge a été activé et une cellule de suivi de la division de Caen a été mise en place. Par ailleurs, l'ASN a eu des échanges réguliers avec la Préfecture du Finistère. A 17h20, l'incendie était maîtrisé par les pompiers qui sont intervenus rapidement sur le site. Vers 23h00, en accord avec l'ASN, qui a demandé au préalable des opérations complémentaires de contrôle (maîtrise de l'incendie, absence de rejets radioactifs et situation vis-à-vis des fumées), le PUI a été levé par EDF après confirmation que le feu était définitivement éteint.

Les fumées : confinées pendant plusieurs semaines afin qu'EDF puisse définir une stratégie de gestion pour la remise en fonctionnement de la ventilation. C'est au terme de l'examen de cette stratégie et avec l'ajout de mesures supplémentaires (HCL, CO₂ et CO) à la cheminée que l'ASN a validé la remise en fonctionnement de la ventilation.

Le contrôle de radioactivité des personnels s'est avéré négatif. Les 4 personnes incommodées ont été prises en charge.

Le chantier de démantèlement de la station de traitement des effluents, autorisé par le décret de juillet 2011, a été suspendu à la suite de la détection d'écarts au regard de la prévention du risque d'incendie (déclaration d'un évènement de niveau zéro le 9 octobre 2015 sur la STE).

L'incendie a fait l'objet d'une déclaration le 25 septembre 2015 d'un événement significatif pour la sûreté classé au niveau 1 de l'échelle INES.

Dès le 24 septembre, une inspection réactive portant sur l'incendie a été menée par l'ASN.

Christine DARROUY précise que cette inspection visait à analyser l'origine de l'incendie survenu le 23 septembre 2015 sur le chantier de démantèlement des échangeurs en phase finale de repli et la gestion de la crise par le site.

• Appréciation générale :

- De manière générale, préparation insuffisante de l'activité de conditionnement dans le cadre du repli du chantier.
- Défaut de permis de feu spécifique pour les opérations de découpe à la meuleuse réalisées dans le sas 502 le 23 septembre 2015.
- Insuffisance du processus de prise en compte des risques éventuels associés à l'utilisation du produit décontaminant ASOREL CN sur le chantier de démantèlement des échangeurs. A ce stade, l'éventuelle contribution causale de ce produit à l'incendie n'est pas établie.

- Lettre de suites disponible sur www.asn.fr.

Une inspection annoncée sur le management de la sûreté a eu lieu le 8 octobre visant l'organisation d'EDF pour la protection des intérêts définis par le code de l'environnement (art. L. 593-1) et la gestion des écarts tels que définis par la réglementation applicable aux INB (arrêté du 7 février 2012).

- Appréciation générale
 - L'examen de conformité prévu par EDF au regard de la décision de l'ASN relative au risque d'incendie doit être réalisée au plus tôt sur le site de Brennilis
 - Le traitement des écarts par EDF doit répondre, en matière de priorisation, à leur enjeu de sûreté.

EDF doit répondre aux demandes formulées par l'ASN dans la lettre de suite et apporter les actions correctives demandées. EDF doit également transmettre un compte-rendu d'évènement significatif de niveau 1 à l'ASN sous quelques mois.

1.3. Intervention de l'IRSN : (Nicolas BRISSON)

Dans le cadre de sa mission de service public, l'IRSN a mobilisé ses équipes nationales au sein de la cellule de crise et a décidé de faire intervenir son équipe mobile le 24 septembre pour faire des mesures sur l'environnement proche de la centrale. Les radionucléides à rechercher ont été définis à partir du PUI de la centrale : Césium 137, Cobalt 60, Manganèse 54 et tritium. L'IRSN a défini une zone sous le vent en fonction des conditions météorologiques lors de l'incendie et définit des points de mesures et de prélèvements représentatifs dans cette zone. L'équipe a réalisé des mesures directes de débit d'équivalent de dose sur tous les points (à 500 m, 1km et 2km et en dehors de la zone) et des prélèvements surfaciques de végétaux, de sols et d'eau, dans la zone sous le vent et à l'extérieur (3 prélèvements d'eau, 3 prélèvements de sol et 11 prélèvements de végétaux)

Les résultats de mesure affichent un débit d'équivalent de dose gamma ambiant mesuré avant d'arriver à la centrale de 90 nSv par heure et au niveau des différents points de prélèvement des variations entre 75 et 115 nSv par heure. Ce qui signifie qu'il n'y a eu aucune élévation du débit de dose gamma ambiant par rapport au bruit de fond local, qu'aucun radionucléide artificiel n'a été mis en évidence dans les échantillons, hormis une légère présence de césium137 dans les sols (24 Bq.m⁻²). Pour rappel, les retombées de l'accident de Tchernobyl et des essais nucléaires occasionnent des valeurs de 120Bq.m⁻² dans l'ouest de la France en césium 137. Par ailleurs, les résultats permettent d'identifier du tritium dans l'eau au point P9 (2,87 Bq.par litre), à comparer aux valeurs habituelles du Tritium dans l'eau en milieu continental à hauteur de 1 à 4 Bq par litre. L'IRSN conclut à l'absence d'impact de l'incident identifié à l'extérieur du site le 24/09/2015.

L'IRSN considère donc que l'incendie n'a pas eu d'impact sur l'environnement du site. Ces travaux sont différents des données analysées par l'ACRO (recherche contamination ancienne) puisque l'objectif consistait à rechercher une éventuelle contamination en surface par rapport à l'incendie qui a eu lieu.

Echanges

Armelle HURUGUEN remercie les intervenants et informe que suite à la décision du bureau de la CLI, elle a sollicité l'exploitant pour l'organisation d'une visite spécifique conformément à l'Article L125-25-1 du code de l'environnement qui stipule qu' « *En cas d'évènement de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle internationale de classement des événements nucléaires, dès la restauration des conditions normales de sécurité, l'exploitant organise à l'attention des membres de la commission locale d'information, sur demande de son président, une visite de l'installation afin de leur présenter les circonstances de l'évènement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets.* ».

Jean CUCCINIELLO signale que, pour l'instant, les accès sont limités en raison de question de sécurité et de l'enquête de l'assurance. Il propose de présenter des photographies de l'enceinte lors de la prochaine CLI et organisera une visite de la CLI dès que les conditions de sécurité le permettront.

Pierre COLAS s'inquiète de l'état des filtres qui ont pu être abimés par de l'acide fluoridrique : dégagé par la combustion de l'enceinte en polycarbonate qui a brûlé complètement.

Jean CUCCHINIELLO précise que dans le processus de redémarrage de la ventilation, les filtres ont été vérifiés entraînant le remplacement tout d'abord des filtres haute efficacité, puis le changement des filtres à très haute efficacité ensuite.

Bernadette LALLOUET s'étonne qu'EDF comme l'ASN indiquent dès le 23 septembre et l'IRSN dès le 24 septembre qu'il n'y a pas eu de contamination. Comment peuvent-ils le savoir si tôt. Y a-t-il eu des analyses de sang, de salive, d'urine ?

Jean CUCCHINIELLO précise que l'ensemble des personnels a fait l'objet de contrôles dès le jour même ainsi que de toutes les personnes qui sont intervenues dans l'enceinte. Trois niveaux de contrôle différents ont été réalisés et c'est cela qui permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de contamination.

Patrick FER intervient au titre de la CGT en se faisant le relais des personnels. Le risque pour les salariés n'a pas été mis en lumière notamment pour ce qui concerne les 4 personnes incommodées. Les moyens d'évacuation doivent cependant être revus, notamment pour la personne sur le pont polaire qui a eu des difficultés.

Jean CUCCHINIELLO annonce que le plan d'actions comprend deux axes portant sur les procédures d'évacuation en intégrant le facteur humain et le renforcement des exercices et la formation.

Pierre COLAS observe que sur internet, il est indiqué que l'ASOREL est inflammable donc c'est étonnant qu'il n'y a pas de pictogramme. Il se demande si le produit n'aurait pas été transvasé dans un autre récipient.

Jean CUCCHINIELLO précise qu'il s'agissait bien des bonnes bouteilles et qu'elles n'avaient pas de pictogramme. Il est nécessaire de consulter les fiches de sécurité pour connaître le point éclair du produit. Celle-ci indiquait qu'il est très proche de l'inflammable mais pas considéré comme tel. Les actions correctrices doivent porter là-dessus (exemple du gasoil qui n'est pas inflammable mais est combustible).

Michel MARZIN souhaite savoir quelles ont été les analyses faites à l'intérieur de l'Enceinte Réacteur et quels appareils ont été utilisés pour faire les mesures.

Jean CUCCHINIELLO indique que les analyses sont faites soit avec les balises soit avec les frottis. Il s'agissait de garantir l'absence de risque et cela a permis de lever le PUI. Des mesures ont été faites après l'incendie pour s'assurer qu'il n'y avait pas de contamination dans l'Enceinte Réacteur.

Michel MARZIN demande plus précisément s'il y a eu des analyses de sang et d'urine.

Philippe BIETRIX informe que la prise de sang n'a d'intérêt que si on a eu irradiation ou intoxication massive et après 4 heures. Dans un contexte où la radioactivité est très faible, ça n'a pas d'intérêt. Idem pour l'urine.

Michel MARZIN indique que lorsqu'il était salarié, il a subi la contamination, est passée au "cercueil", et a pu observer que ses urines étaient contaminées.

Gérard GUEN s'étonne que ce soit le lendemain de l'incendie que des analyses ont été faites alors que la ventilation est arrêtée et donc que c'est normal que l'on ne trouve rien.

IRSN précise que sur les Bâtiments Réacteur, malgré l'étanchéité, il y a toujours des fuites d'où la décision de venir dès le lendemain pour vérifier bien que n'ayant pas encore tous les résultats des prélèvements faits par EDF. Ensuite sur le chemin pour venir, on a appris qu'il y avait eu des contrôles des personnels qui se sont révélés négatifs. Or c'est sur eux qu'on aurait dû en trouver en premier. On a donc maintenu les prélèvements envisagés pour vérifier qu'il n'y avait rien. Il y a par ailleurs des analyses faites dans l'environnement.

Pierre COLAS indique que le seul point de mesure qui ne dépend pas d'EDF et de l'ASN a été incendié.

IRSN indique que pour l'instant il n'est pas prévu de le remplacer cette année pour des raisons budgétaires mais il existe tout de même des prélèvements réguliers qui sont fait par l'IRSN dans le cadre de la surveillance radio-écologique du site. Le prélèvement en continu est relevé toutes les semaines. Monsieur Brisson ne sait pas qui est responsable de l'appareil qui a été remis récemment, c'est une autre direction que la sienne qui est chargée de ce suivi.

Tugdual TANQUEREL s'étonne que dans le déroulé des opérations, on indique qu'il y a des lingettes pour laisser s'évaporer le produit alors qu'il y a du personnel à côté et souhaite savoir s'il y a un risque sanitaire.

EDF s'est posé cette question mais il faut savoir que les opérateurs ont un masque.

Pierre COLAS souligne que l'exploitant n'a pas l'autorisation de traiter les liquides alors que 250 litres d'eau ont été déversés par les pompiers, ce qui ne semble pas beaucoup pour un incendie. Quel est le devenir de ces effluents ?

Jean CUCCHINIELLO précise que sur l'atelier, la quantité déversée est de 100 litres qui se sont évaporés. Il n'y a donc pas d'effluent liquide à retraiter.

Alain François CALDERON juge extraordinaire qu'on puisse laisser sécher des lingettes pour faire évaporer des liquides et ne pas avoir à les faire traiter. Il s'étonne qu'EDF déclare ne pouvoir faire autrement.

Jean CUCCHINIELLO souligne que le traitement des déchets liquides est un véritable enjeu qui ne relève pas d'une question financière. Le problème est l'obtention de l'autorisation de l'ANDRA car elle n'accepte pas de déchets liquides. C'est un problème lié aux opérations de démantèlement. En fin de chantier, il reste des petites quantités de divers produits que l'on ne peut pas mélanger. C'est donc un sujet de fond pour le démantèlement. L'ensemble des acteurs doit se réinterroger collectivement afin de ne plus se retrouver dans la situation de mise en œuvre d'une pratique qui ne paraît pas très industrielle.

Nicolas BRISSON explique que les déchets radioactifs vont tous à l'ANDRA. Selon les règles de l'ANDRA il est interdit d'avoir des déchets exsudables. C'est un problème que l'IRSN a également et c'est effectivement des produits pour lesquels il n'existe pas d'exutoire.

Pierre Colas souhaite connaître la destination de l'eau qui a été récupérée avant le confinement de la station de traitement des effluents (STE).

Jean CUCCHINIELLO explique qu'il existe une filière de traitement par évaporation pour les grandes quantités de liquide selon un règlement spécifique. Mais pour de petites quantités, il n'y a pas de solution.

Olivier DEPLACE s'étonne qu'il y ait donc des déchets qu'on ne peut pas évacuer. Il souhaite savoir comment l'ASN considère ce problème et si elle peut intervenir pour faire évoluer cette question.

Guillaume BOUYT précise qu'au niveau des filières de gestion des déchets radioactifs, les enjeux les plus importants concernent les déchets de très haute activité. Ces déchets sont conditionnés et entreposés en majorité sur le site de la Hague, dans l'attente d'un site de stockage en couche géologique profonde. Mais aucun projet n'a fait l'objet d'une procédure pour l'instant : il s'agit de projets techniquement complexes et d'un coût très élevé. Concernant les FMA-VL, il existe certaines filières mais il subsiste des manques dans la prise en compte de ces déchets. Concernant les déchets TFA (classement de ceux de Brennilis), l'enjeu radiologique est très faible. Cependant, en France, il n'existe pas de seuil de libération. Ainsi, tous les déchets potentiellement nucléaires sont classés comme déchets radioactifs. On ne peut pas les libérer de cette nomenclature. La gestion de ces déchets est confiée à l'ANDRA qui est responsable de la sûreté de ces installations. Elle définit donc ses règles et ses procédures internes, comme un exploitant définit ses propres règles d'exploitation. C'est ensuite entre les exploitants et l'ANDRA qu'il existe un processus permettant de définir des autorisations possibles pour le traitement de ces déchets. Au niveau de la démarche nationale, l'ASN coordonne un certain nombre d'actions, dont les travaux du plan national de gestion des déchets radioactifs, mais c'est à l'ANDRA et l'exploitant d'avancer sur ces questions.

Pierre COLAS souligne que l'incendie a réglé le problème du polycarbonate qui n'est plus à gérer.

Bernadette LALLOUET s'inquiète, car la lettre de suite l'ASN indique que le risque incendie a été mal calculé, ce qui semble mal augurer de la suite du démantèlement.

ASN indique que c'est un constat d'une préparation insuffisante d'une opération bien particulière et ponctuelle qui est le repli du chantier. Pour les autres opérations, l'observation ne vaut pas en général. C'est pour le cas évoqué, très particulier, que l'observation est faite. Pour la suite du

démantèlement, l'essentiel des opérations partielles est aujourd'hui bien avancée. Pour le reste des opérations, un nouveau dossier sera déposé avec un nouvel encadrement des conditions de démantèlement par l'ASN, ce qui permettra de définir un nouveau cadre.

Alain François CALDERON se demande où est passée la radioactivité. Les lingettes qui étaient contaminées ont brûlé et il n'y a plus de contamination d'après les contrôles effectués.

Jean CUCCHINIELLO informe que l'opération, qui consistait à faire évaporer les liquides, était nécessaire. Les produits étaient rentrés dans l'ER et ne pouvaient en ressortir puisque l'exploitant n'a pas de disposition pour faire traiter ces déchets liquides. Cependant, il s'agissait de produit liquide non utilisé donc propre qui a été mis à évaporer sur des lingettes propres.

Michel MARZIN pense qu'il existe une divergence sur ce qu'on entend par contamination. EDF parle de radiation et le SCPRI a écrit que le 1^{er} Bq produit artificiel ou naturel est cancérigène. Il y a eu une production régulière de C14 et de tritium, qu'on trouve régulièrement dans la cheminée. Sans ventilation, le tritium s'est diffusé dans l'ER, alors qu'on ne retrouve rien nulle part. Il a le sentiment qu'on n'a pas répondu à tout.

Jean CUCCHINIELLO ajoute que des contrôles sont réalisés en continu et transmis tous les mois, les résultats montrent des valeurs inférieures et très inférieures à la limite autorisée au niveau du tritium. Une étude a été réalisée pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur les personnes et l'environnement. Elle a conclu que les mesures sont bien en deçà des limites. Ces données sont transmises régulièrement et discutées en CLI

Michel MARZIN insiste en estimant que, s'il n'y avait pas de barboteur à l'intérieur de l'enceinte, c'est comme s'il n'y avait pas eu de mesures.

Jean CUCCHINIELLO répond que les contrôles réalisés sont faits en pied de cheminée et servent à vérifier qu'on est conforme et inférieur aux limites. Cela a été fait jusqu'à la fin de l'événement.

2. Présentation de la mise à jour 2014 du tableau de bord de suivi de l'évolution du site par l'ACRO :

Armelle HURUGUEN informe que le partenariat mené avec l'ACRO est jugé suffisamment intéressant pour qu'il soit présenté régulièrement au niveau national dans le cadre de l'ANCCLI. Cela va être à nouveau le cas la semaine prochaine dans le cadre d'un séminaire organisé par l'ANCCLI et l'IRSN.

Lorsque l'exploitant fait parvenir ses données à la Présidente de la CLI, ce sont des documents complexes et il nous appartient de les analyser pour se les approprier.

On peut faire évoluer ce partenariat et faire bouger les lignes sur ce dossier par le travail de la CLI. La demande d'éléments complémentaires en fait partie.

Mylène JOSSET rappelle que, parallèlement aux travaux sur les fiches de lecture qui présentent les résultats du suivi réglementaire, le tableau de bord expose les enjeux des opérations de démantèlement. Il s'agit de repérer les points importants sur lesquels on souhaite rester vigilant. L'autre objectif est de disposer des informations liées au suivi et sur la durée du chantier, c'est-à-dire 10 à 20 ans. L'objectif est de garder la mémoire du dossier pour être en mesure, à la fin du processus, de donner un avis sur le déclassement de l'INB.

La méthode employée vise à identifier, avec le groupe de travail de la CLI, les points d'intérêts jugés à « Enjeux » pour le suivi des travaux de démantèlement, et à compiler les données disponibles issues des différents rapports et des demandes d'informations complémentaires à l'exploitant ou bien à l'ASN.

Les différents items retenus sont présentés :

- Les aspects réglementaires comprenant les autorisations, les prescriptions techniques, les déclarations d'événements et les inspections de l'ASN.

- Les enjeux portant sur l'exposition du personnel (suivi de la dose collective par ex.), le nombre d'accident du travail, la qualité des eaux souterraines, le nombre de colis de déchets non évacués, la quantité de déchets non conditionnés, la disponibilité des exutoires.
- Les opérations en cours que sont l'assainissement de l'ancien chenal, les échangeurs de chaleur et la station de traitement des effluents (STE).
- Les déchets en terme de quantité de déchets évacués sur l'année selon la catégorie (radioactifs, conventionnels).
- Les transferts en matière de rejets atmosphériques, de qualité radiologique des eaux rabattues vers le lac St-Michel, des eaux pluviales restituées vers l'Ellez, des remblais, des émissions CO2.

Le tableau est ensuite présenté globalement et Mylène JOSSET fait observer que certaines données sont encore manquantes.

Jean CUCCHINIELLO précise qu'il a bien reçu la demande de la CLI et que celle-ci est en cours de traitement.

3. Echanges sur les résultats du suivi environnement de l'année 2014 présenté par l'ACRO au travers des fiches de synthèse lors de la dernière réunion (questions des membres) :

Armelle HURUGUEN rappelle que les membres de la CLI ne doivent pas hésiter à faire retour de leurs remarques par écrit, ce qui permet d'améliorer la collecte des questions et d'apporter des réponses plus précises.

4. Présentation du rapport loi TSN de l'année 2014 par l'exploitant

Jean CUCCINIELLO présente rapidement les grandes lignes du rapport en rappelant au préalable son objet et son contenu. Ce rapport est rédigé au titre des articles L125-15 et L125-16 du code de l'Environnement (ex article 21 de la loi TSN). C'est un document public qui est remis aux autorités et à la CLI avant le 1^{er} juillet. Il comprend notamment :

- la présentation de l'installation avec un point sur les travaux : ceux réalisés en 2014 ont porté sur le montage de la protection climatique et du confinement nucléaire sur l'ancienne station de traitement des effluents ainsi que le traitement complet du premier échangeur de chaleur,
- les dispositions en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection : l'organisation de crise et les contrôles externes ont compris en octobre 2014 un exercice de plan d'urgence interne pour tester l'efficacité de l'organisation et des moyens de secours, et en février, mai et octobre 2014, 3 inspections de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, dont une inopinée. En matière de radioprotection, la dosimétrie collective en 2014 totalise 11,441 H.mSv réparties sur une population d'environ 110 intervenants (pour rappel : 16,14 H.mSv en 2013). Aucun intervenant n'a dépassé le seuil légal fixé à 20 mSv, ni même le seuil d'alerte fixé à 14 mSv,
- les incidents de 2014 comportant une déclaration d'événement significatif pour la sûreté de niveau 0 (infiltrations d'eau de pluie dans les locaux sous sol de la station de traitement des effluents - les actions correctives ont été mises en œuvre) : aucune déclaration d'événement significatif pour l'environnement et aucune déclaration d'événement significatif pour la radioprotection,
- le contrôle des rejets et la surveillance de l'environnement, présentés lors de la réunion de juillet,
- la gestion des déchets radioactifs : le bilan 2014 totalise 979 colis évacués vers le centre de stockage des déchets de très faible activité situé à Morvilliers, exploité par l'ANDRA, 18 colis évacués vers le centre de stockage des déchets de faible ou moyenne activité situé à Soulaines, exploité par l'ANDRA, 90 colis évacués vers l'installation Centraco, située à Marcoule, exploitée par SOCODEI,
- les actions en matière de transparence et d'information : l'exploitant a participé à l'ensemble des CLI (information sur l'actualité du site, les événements significatifs, le suivi environnemental). Le Centre d'Information du Public a accueilli 3500 visiteurs. Des actions d'information ont été organisées par le site. Les visites du site ont accueilli près de 900 visiteurs sur les installations (élus

locaux, représentants des pouvoirs publics, associations, journalistes, scolaires, actionnaires, grand public...). Une animation a été réalisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique dans le cadre de la Fête de la nature. Les Journées de l'industrie électrique ont réuni 160 personnes en deux jours. Des informations sont mises en ligne sur le site internet <http://brennilis.edf.com>.

Michel MARZIN interpelle l'ASN sur la classification des colis de déchets. Il estime que les échangeurs de chaleur n'auraient pas du être classés en TFA.

Guillaume BOUYT précise que c'est l'ANDRA qui définit la spécificité des colis mais qu'il est disposé à fournir plus d'éléments si besoin.

5. Actualité du site et avancement des travaux (STE et EC) par l'exploitant :

- Avancement des travaux :

Les travaux de démantèlement des échangeurs de chaleur se sont terminés en septembre 2015. L'évacuation du dernier tronçon de bouteille a été achevée fin novembre. Les dernières opérations réalisées concernent la dépose, le traitement des charpentes et le traitement des composants hors bouteilles. Le bilan du chantier représente 3 ans d'études, 4 ans de travaux, 18 gros composants (pompes, tuyauteries), 16 bouteilles découpées en 48 tronçons et 32 dômes (1 bouteille équivaut à près de 40 tonnes, 20 mètres de hauteur, 1 mètre de diamètre), et l'intervention de 27 intervenants du groupement d'entreprises.

Le chantier de l'ancienne station de traitement des effluents est en cours avec la démolition des murs et plafonds, à l'aide d'un robot et le conditionnement et évacuation des déchets produits. Le montage d'un second abri à déchets est prévu. Une demande a été déposée auprès du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie, pour prolonger de 18 mois le délai autorisé pour les travaux dans le décret de démantèlement partiel afin de sécuriser la fin du chantier.

- Actualités du site en matière de sûreté, sécurité, qualité, environnement, radioprotection :

Sûreté : aucun accident avec arrêt, 5 accidents sans arrêt (coupure au doigt lors du retrait du câble de la scie suite à la découpe, sur le chantier, des échangeurs de chaleur, 3 personnes incommodées par des fumées lors de l'incendie du 23/09, chute de plain pied dans le bâtiment administratif). Des opérations de sensibilisations sécurité auprès de l'ensemble du personnel sur site se sont déroulées en juillet et en septembre. L'exercice PUI prévu le 20/11/15 a été reporté en 2016. Une réunion de retour d'expérience a été réalisée avec le SDIS29.

Qualité : une sensibilisation à l'arrêté INB et QSE a été réalisé pour les nouveaux arrivants.

Environnement : une visite du site de Guerlédan a permis la présentation de la concertation avec les acteurs locaux et des actions environnementales par l'ingénieur eau et environnement du projet vidange de Guerlédan.

Sûreté / relations ASN : 2 inspections ASN ont eu lieu le 24/09 (réactive après incendie) et le 08/10 (sur le management de la sûreté). En matière de déclaration d'événements, un événement significatif pour la Sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES a été déclaré suite à l'incendie dans l'enceinte réacteur et deux événements significatifs pour la Sûreté de niveau 0 (Ecart entre l'organisation des chantiers et les exigences du chapitre incendie des règles générales de surveillance et d'entretien, chute du cribleur sur le chantier de l'ancienne station de traitement des effluents).

- Actualités du site en matière de communication et information du public

La Maison du Lac a vécu une belle fréquentation cet été avec plus de 1700 visiteurs entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Une exposition temporaire a été présentée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Voyage dans le passé, un site industriel d'hier à aujourd'hui. Les Journées de l'industrie électrique ont été maintenues les 3 et 4 octobre et ont permis de recevoir plus de 170 visiteurs.

- Point sur le calendrier des étapes à venir :

La demande de démantèlement complet nécessite de disposer d'un lieu d'entreposage en service pour tous les déchets issus de la déconstruction. C'était en effet le principal motif de non obtention du décret de démantèlement complet en 2011 et d'irrecevabilité du dossier en 2012. ICEDA (Installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés) est la solution d'EDF. Les travaux de

construction ont repris en avril 2015, la mise en service est planifiée pour 2017. En conséquence, EDF décide de restructurer ses partenariats industriels et ainsi saisir l'opportunité d'optimiser le scénario de démantèlement du bloc réacteur. Le dossier sera mis à jour en prenant en compte les évolutions réglementaires, en se basant sur des données environnementales récentes et en prenant en compte les dernières avancées technologiques. Le dossier complet d'EDF de demande d'autorisation de démantèlement de la centrale de Brennilis sera donc déposé en 2018, après mise en service d'ICEDA. L'objectif d'EDF est de déposer un dossier robuste, qui réponde à toutes exigences, pour obtenir les autorisations de démantèlement complet de la centrale nucléaire de Brennilis.

Echanges

A une question sur le coût du démantèlement, Jean CUCCHINIELLO répond que le démantèlement des centrales de 1^{ère} génération concerne 9 réacteurs et que l'exploitant garantit l'existence des fonds nécessaires durant toute la période des travaux. Cela représente une enveloppe de 2,4 milliards d'euros.

Olivier DEPLACE s'étonne que l'incendie des appareils de la station de l'IRSN n'ait pas été déclaré comme un événement significatif par EDF.

Jean CUCCHINIELLO explique que ce n'est pas un site EDF et qu'il a ses propres moyens de mesure.

Pierre COLAS signale que les mesures depuis avril 2015 ne sont pas présentes sur le site du réseau national de mesure (RNM).

Guillaume BOUYT explique que le site [www.mesures-radioactivite](http://www.mesures-radioactivite.fr) est commun à l'IRSN et l'ASN. Il existe un délai de réalisation et validation des analyses.

Patrick FER s'inquiète du devenir des salariés jusqu'en 2018.

Jean CUCCHINIELLO précise que pendant la phase d'instruction du dossier, il n'y aura pas de travaux de démantèlement sur le site mais que les activités de maintenance et de surveillance continueront.

Armelle HURUGUEN signale que les élus sont bien conscients des retombées sur le territoire mais comprend le délai, compte tenu de la complexité des dossiers, même pour un simple chantier de voirie.

Michel MARZIN s'enquière de l'avancée des études complémentaires qui avaient été jugées comme nécessaires dans le livre blanc sur le tritium.

Guillaume BOUYT précise que les travaux se poursuivent et pourraient aboutir à des adaptations sans pour autant remettre en cause les coefficients utilisés aujourd'hui.

6. Actualités de l'ASN

La chute d'un cribleur sur le chantier STE est survenue le 19 août 2015. C'est un coup porté par un engin de démolition sur un cribleur du chantier de démantèlement de la station de traitement des effluents qui a fait basculer le cribleur endommageant la paroi interne du confinement de la station de traitement des effluents sans rompre le confinement. L'analyse de l'écart a été présentée au cours de l'inspection du 8 octobre 2015 ; elle précise que l'analyse de risques était incomplète (cribleur non fixé au sol et non protégé des chocs éventuels) et qu'il existait un écart par rapport au dossier d'évaluation des risques (absence d'aspiration des poussières). Cet incident a été déclaré à l'ASN comme événement significatif pour la sûreté le 16 novembre 2015.

Prolongation de l'échéance fixée par le décret de démantèlement partiel

Le décret en vigueur autorise l'assainissement de l'ancien chenal de rejets (terminé), le démantèlement des échangeurs dans l'enceinte du réacteur (en phase de repli lors de l'incendie du 23 septembre 2015) et le démantèlement de la station de traitement des effluents (en cours). EDF a transmis le 20 octobre 2015 une demande de report, de juillet 2016 à janvier 2018, de l'échéance de réalisation des opérations de démantèlement partiel. Cette demande, en cours d'instruction, vise à permettre la réalisation de contrôles finaux, d'opérations de déclassement ou d'assainissement complémentaire si nécessaire, de comblement de la zone, de retrait du confinement et de repli du chantier.

Il revient à EDF de déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation pour le démantèlement complet de l'installation.

En réponse à une demande de membres de la CLI, Guillaume BOUYT n'est pas opposé à ce que la CLI participe aux visites d'inspection de l'ASN, sous réserve de l'autorisation de l'exploitant.

Armelle HURUGUEN rappelle le souhait que les membres de la CLI formulent leurs questions par écrit.

7. Proposition de programme d'action et budget prévisionnel de l'année 2016

Le projet de budget doit être présenté en CLI de fin d'année pour avis des membres et sera voté en janvier par le Département.

Il est proposé de reconduire le budget à hauteur de celui de 2015 (voir projet de programme et budget de l'année 2016 dans le diaporama).

Emmanuel QUERE présente le programme d'actions proposé pour l'année 2015.

Cette présentation n'appelle aucune remarque de la part des membres de la CLI.

8. Points divers :

- Retour sur la conférence des CLI qui s'est tenu le 4 novembre à Paris par Alain-François CALDERON
- Plusieurs membres de la CLI demandent une modification du règlement intérieur pour permettre aux représentants associatifs d'avoir un suppléant.

Armelle HURUGUEN alerte sur le fait que le suppléant doit avoir le même niveau d'information et propose de soumettre au vote la proposition que tout représentant à la CLI puisse avoir un suppléant.

La proposition est votée à l'unanimité

Armelle HURUGUEN rappelle que l'ensemble des membres est invité à participer à la conférence de presse qui est organisée à l'issue de la réunion à 17h30. Pour ceux qui restent à la réunion publique, une collation est prévue dans la petite salle. La proposition de déroulé de la réunion publique est la suivante :

1. accueil par Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis,
2. présentation de la CLI, de son rôle par Armelle HURUGUEN présidente de la CLI,
3. présentation du partenariat avec l'ACRO par Armelle HURUGUEN,
4. présentation du suivi partagé par l'ACRO,
5. intervention de l'exploitant,
6. intervention de l'ASN.

L'ordre du jour étant épuisé, Armelle HURUGUEN clôt la séance.

Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 19 novembre 2015**Présents :**

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoire et Environnement

Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne

Mme Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental

M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental

M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis

M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret

M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannedern

M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal

Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée

M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire Botmeur

Mme Marie-Line BOLLORE Adjointe au maire de Plonevez du Faou

M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB

M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne

M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV

M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable

Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée

M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère

M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère

M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère

M. David RIOU, Conseil économique, social et environnemental régional

Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins

Lieutenant Colonel Bertrand CLEQUIN, SDIS

Pouvoirs

M. Richard FERRAND, Député du Finistère

M. François MARC, sénateur du Finistère

Mme Muriel LE GAC, Conseillère départementale

M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou, représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille

M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts

Excusés :

Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

Absents :

M. Thierry BURLLOT, Président de la commission environnement du Conseil régional

M. Dominique RAMARD, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne

Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis

M. Marcel LE GUERN, Maire de Plouyé, représentant la Communauté de commune du Yeun Elez

Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère

M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP

M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne

M. Yves-Claude GUILLOU, Vice -Président du PNRA

M. Yves TALLEC, conseiller municipal de Loqueffret

M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat

Le membre représentant la Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix

Membres à voix consultative présents:**Représentants des services de l'Etat :**

Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaulin - représentant le Préfet du Finistère - ou son représentant,

Représentants de l'autorité de sureté nucléaire

M. Guillaume BOUYT, Chef de la division de Caen ASN

Mme Christine DARROUY, division de Caen ASN

Représentants de l'autorité de l'IRSN

M. Nicolas BRISSON, chargé d'affaire en radioprotection

Représentants de l'exploitant :

M. Charles PLOURDEAU, Attaché Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF

M. Gilles PELLEZZI, Chef du Projet Brennilis du CIDEN

M. Jean CUCCINIELLO, à partir de septembre 2015, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)

Mme Marine LE MOUËL, Attachée Communication EDF – DPI CIDEN

Représentants du Conseil général du Finistère :

M. Emmanuel QUERE, Chef du service "énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique" (SEDIE@) ;

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnementale au SEDIE@.